



## **Déclaration de la CFDT-Culture au Comité technique paritaire ministériel extraordinaire du 17 avril 2008 consacré à la Révision Générale des Politiques Publiques**

### **- Première déclaration de la CFDT-Culture lors du premier tour de table après la présentation de la Ministre.**

**Soyons clairs, la RGPP se résume aujourd'hui à la mise en œuvre d'une décroissance durable du service public de la culture en l'attaquant sous trois angles majeurs :**

- 1. Sa dimension humaine par la suppression de postes et la mise en péril de la capacité d'expertise publique accumulée depuis plus de cinquante ans**
- 2. Sa finalité idéologique par la fin des missions d'un service public national de la culture (incapable d'ailleurs de dépasser la politique centrée sur l'artiste et l'offre pour la repenser au cœur des enjeux actuels de territoires et de populations)**
- 3. Ses moyens d'intervention, notamment économique, par la disparition de services et de crédits dans un simple plan de rigueur dans une logique avant tout comptable**

Si la CFDT-Culture a toujours défendu une démarche constructive en faveur d'un meilleur service public de la culture, elle ne peut que **constater l'échec de la procédure de la RGPP** au niveau des objectifs qu'elle prétend atteindre.

**En effet, la Révision Générale des Politiques Publiques, avec les annonces du Conseil de modernisation du 4 avril 2008, tente d'engager une « réforme » qui ne sert :**

- 1. Ni les usagers :** une proposition de réforme organisationnelle qui ne répond pas à de nouvelles missions d'avenir du Ministère de la Culture pensées en lien avec les usagers, mais aux simples impératifs des lignes budgétaires et notamment celles de la LOLF : il est flagrant de souligner que le Ministère entame ses projections budgétaires jusqu'en 2011 sans avoir actualisé le périmètre de ses priorités ou de ses missions, l'amenant à une gymnastique plutôt délicate qui consistera à trouver des justifications a posteriori à ces mesures budgétaires ! « Périmètre du Ministère, politiques d'intervention et appareil de production », tous ces thèmes à l'ordre du jour de la Mission Auvigne n'étaient-ils que prétexte pour justifier une réorganisation de fortune ?
- 2. Ni les partenaires :** la place centrale donnée « à l'externalisation et au transfert possible aux collectivités territoriales » dans le cadre de la Mission Auvigne est un cuisant échec (L'absence de mobilisation des collectivités territoriales aux entretiens de Valois est un signe fort que le partenariat tant attendu n'est pas au rendez-vous !). Quelle crédibilité apporter à cette RGPP qui n'a plus qu'une saveur interne faute d'avoir pu emporter avec elle des partenaires dans cette dynamique ?!
- 3. Ni les agents :** depuis plusieurs mois, la CFDT-Culture n'a cessé de pointer une procédure rapide et l'absence d'un calendrier partagé, rappelant sans cesse que la RGPP ne pourrait pas se faire sans les agents ! On est aujourd'hui loin d'une redéfinition du dialogue social au sein du Ministère qui ne peut se réduire à une dernière consultation in extremis par internet des personnels. Loin de prendre en considération la réalité des conditions de travail des agents, des compétences collectives acquises, la RGPP s'aventure à de la redéfinition de missions des agents dans une visée généraliste !

Ce CTPM peut certes permettre de présenter dans de plus amples détails les modalités prévues par la RGPP au Ministère de la Culture... mais il va de soi que sans garantie sur la place des agents, la place des partenaires et la place des usagers dans cette réforme, la CFDT-Culture ne se livrera pas à un simulacre de dialogue social.

---

## **- Seconde déclaration de la CFDT-Culture avant de quitter le CTPM vers 12 h 20 pour rejoindre les agents rassemblés place Colette.**

**Madame la Ministre, Monsieur le Directeur du Cabinet, Mesdames et Messieurs,**

La CFDT-Culture ne vous apprendra rien en déclarant que le CTPM extraordinaire, s'il faut l'appeler ainsi, de ce matin, doublonne dans ses grandes lignes avec la réunion tenue en ce même salon le 8 avril dernier. Comme nous l'avons déjà énoncé dans notre dernier communiqué, nous avons le sentiment que ce n'est que parce qu'un CTPM donne lieu à procès verbal officiel, et que sa tenue vient abonder le chiffrage formel des heures de face-à-face administration / syndicats, que la réunion actuelle en usurpe le nom et les formes, sans en respecter le protocole (déclaration d'ouverture, recherche du quorum). C'est là, selon nous, et nous l'avons écrit, un dévoiement d'une instance de concertation paritaire.

De ce point de vue, celui du face-à-face déguisé en « concertation », au risque, là encore, de nous répéter — mais c'est ce que nous faisons tous, administration comme syndicats, dans un dialogue de sourds, depuis le lancement fracassant, l'été dernier, de la RGPP —, cette « révision » a été menée, depuis l'origine jusqu'aujourd'hui, au plus haut niveau de l'État, dans le secret le plus étanche, sans la moindre discussion, négociation ou concertation avec les représentants des personnels, voire, soupçonnons-nous, sans concertation avec les ministères. Nous ne voyons pas d'autre explication à votre refus renouvelé, Madame la Ministre, de nous rencontrer à aucun autre moment que trop tard, après les deux CMPP, celui de décembre, et celui du 4 avril. Eu égard à l'aspect parfaitement « bordé » de décisions non négociables, et à la réactivité que permet le Net, nous, mais aussi la France entière, avons eu accès aux documents officiels concernant notre propre ministère dans les minutes qui ont suivi l'annonce élyséenne. Ce sont ces documents qu'a bien voulu nous commenter Monsieur le Directeur de Cabinet, le 8 avril. Ce sont, à partir de ces mêmes documents, des commentaires tout à fait semblables, et quelques utiles précisions, que nous venons de recueillir de votre bouche.

Nous n'avons pas la moindre illusion : il n'y a, de votre part, aucune mauvaise volonté autre que celle à laquelle vous contraint une fonction ministérielle largement vidée de sa substance par un mode de gouvernement « panoptique » — le mot approprié serait « totalitaire », mais sa charge historique et idéologique le condamne à être d'emblée mal perçu — qui la réduit, cette fonction, à celle de courroie de transmission, à sens unique, qui plus est, de décisions arbitrées ailleurs.

Un troisième CMPP est prévu dans moins d'un mois. (Un quatrième peut-être, un peu plus tard ?) Et la messe sera dite. Madame la Ministre, dans une situation dont les agents de notre ministère craignent, à juste titre, d'être les principales victimes, et qui interdit tant l'échange constructif que la franchise, dans une situation dont nous savons — des courriers de camarades en témoignent — qu'elle se répète dans tous les ministères touchés par la RGPP, **notre devoir, maintenant, est de rejoindre les personnels dont nous sommes les représentants, pour tenter, par des voies dont nous comprenons que vous les réprochiez, mais qui sont les seules qui nous restent, de nous faire entendre d'un pouvoir rivé aux seuls sondages d'opinion, et pour le reste, largement autiste.**

**Paris le 17 avril 2008**